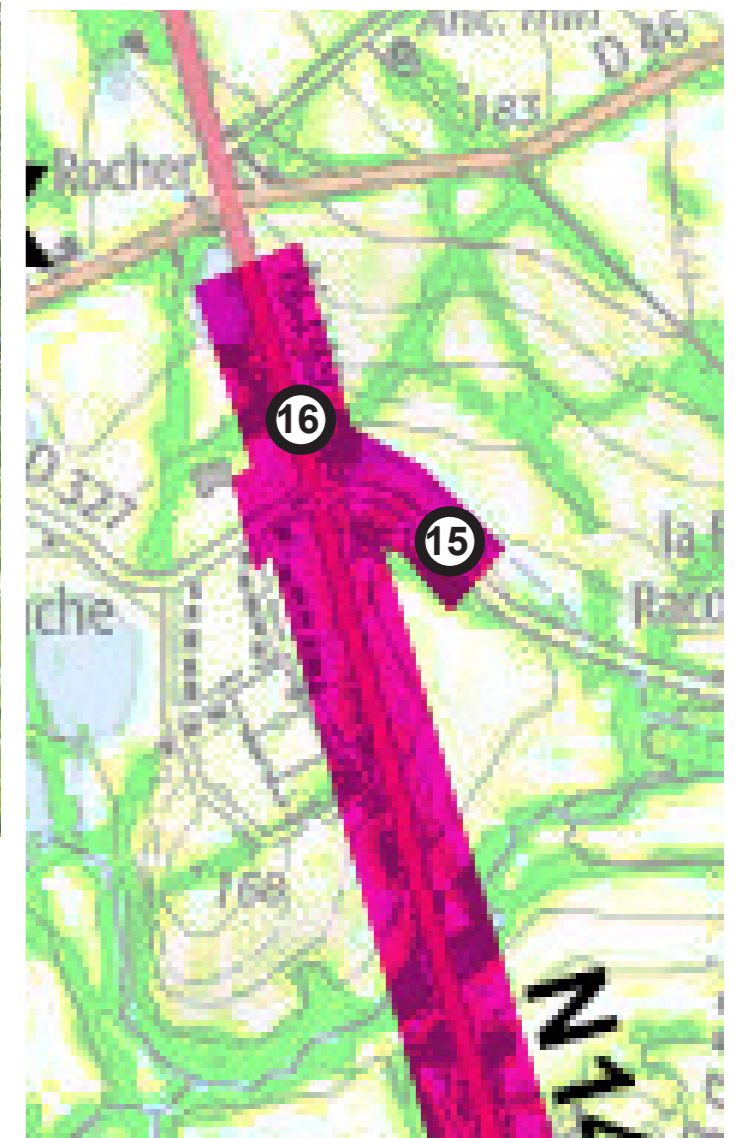


Reportage photographique ● ● ●

15 Fenêtre depuis la D327 vers la zone de projet : la route se trouve en contre-bas de la N149. Par conséquent, les effets de bombement du relief ainsi que le bocage arboré masquent toute vue potentielle vers le projet.



Les 3 vues ci-contre sont prises au niveau du projet de rond-point prévu à l'intersection de la N149 et de la D327. Cette intersection montre déjà une emprise de voirie importante puisqu'il y a un principe de tourne à gauche pour accéder à la D327.

● ● ● Première synthèse paysagère de l'état initial et pistes de mesures avant-projet

1 - La zone de projet est en grande partie inscrite dans une trame bocagère limitant les vues pleines sur la ZIP à des séquences ponctuelles depuis la N149 et quelques franges à l'ouest. Toutefois, le cœur de la ZIP est aussi marqué par du bocage arboré qui sera supprimé pour les besoins du projet. Ce bocage est en partie accompagné de chemins de traverse. A l'appui du diagnostic écologique et de ces constats paysagers il serait intéressant d'étudier l'intégration paysagère du projet par un travail sur les franges qui pourrait intégrer une future trame bocagère arborée qui viendrait en compensation de celle potentiellement impactée et en renforcement de l'existant voire même se traduire comme une réhabilitation d'une trame passée (notamment sur les franges nord-ouest au niveau de Bas Fomberner).

2 - Au regard des impacts potentiels sur le chemin intérieur reliant le N149 au hameau de la Grande Chintre, une étude sera menée par la suite sur des modalités de report vers une des franges nord ou sud du site d'exploitation principal afin de maintenir le lien doux vers le circuit de randonnée à l'ouest. A noter que la partie centrale du chemin est aujourd'hui déjà condamné.

3 - Le projet ne présente pas de structures émergentes qui dépasseraient le houppier des arbres existants et il devrait générer peu de poussières. Toutefois, un renforcement de présence arborée le long de la N149 sera étudiée par la suite pour offrir un meilleur filtre. Une action qui pourra venir en mutualisation du point 1.

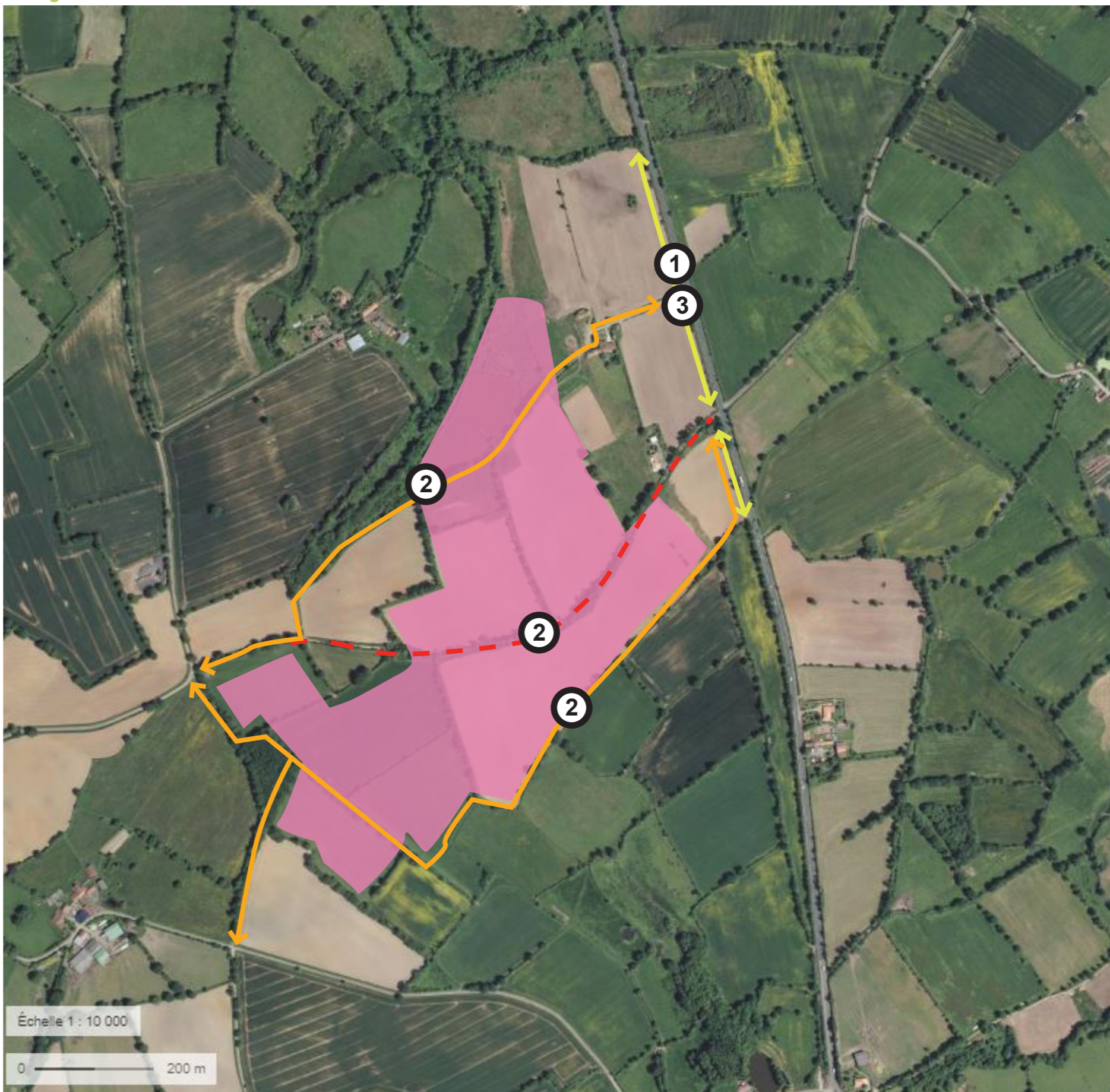
- A ce stade du projet, il n'est pas aisé de mesurer les impacts potentiels du projet sur l'habitat proche : notamment sur le devenir des habitations se trouvant au coeur de la ZIP et sur les niveaux de perception pour celles se trouvant en prise directe dans le périmètre proche.

- En ce qui concerne le projet de rond-point : l'impact sera limité d'un point de vue paysager compte tenu du caractère urbain et routier pré-existant (voie de tourne à gauche déjà aménagée).

En conclusion, on peut dire que les impacts potentiels du projet ne devraient se jouer qu'à un niveau très local puisque la carrière sera peu visible depuis les axes de déplacement ainsi que depuis les habitations proches. Toutefois, le maintien de chemin de traverse de part et d'autre de la N149 et entre les zones de campagne est et ouest sera étudié.

↔ Mesures de plantations complémentaires à étudier

↔ Réhabilitation d'un lien doux (report du chemin intérieur) en s'appuyant sur d'autres chemins présents en frange du périmètre d'aménagement sollicité par Calcia





C/ DESCRIPTION DU PROJET ET DE SES IMPACTS SUR LE PAYSAGE



Plan d'accès et phasage d'exploitation du site

LES ACCÈS

Un accès unique au site d'exploitation est prévu. Il va s'effectuer par le nord depuis la N149 au niveau de la ferme du Haut Fomberner.
Des aménagements routiers et sécuritaires sont aussi prévus pour faciliter les entrées/sorties de camion sur le site depuis cette voie (élargissement et tourne à gauche).

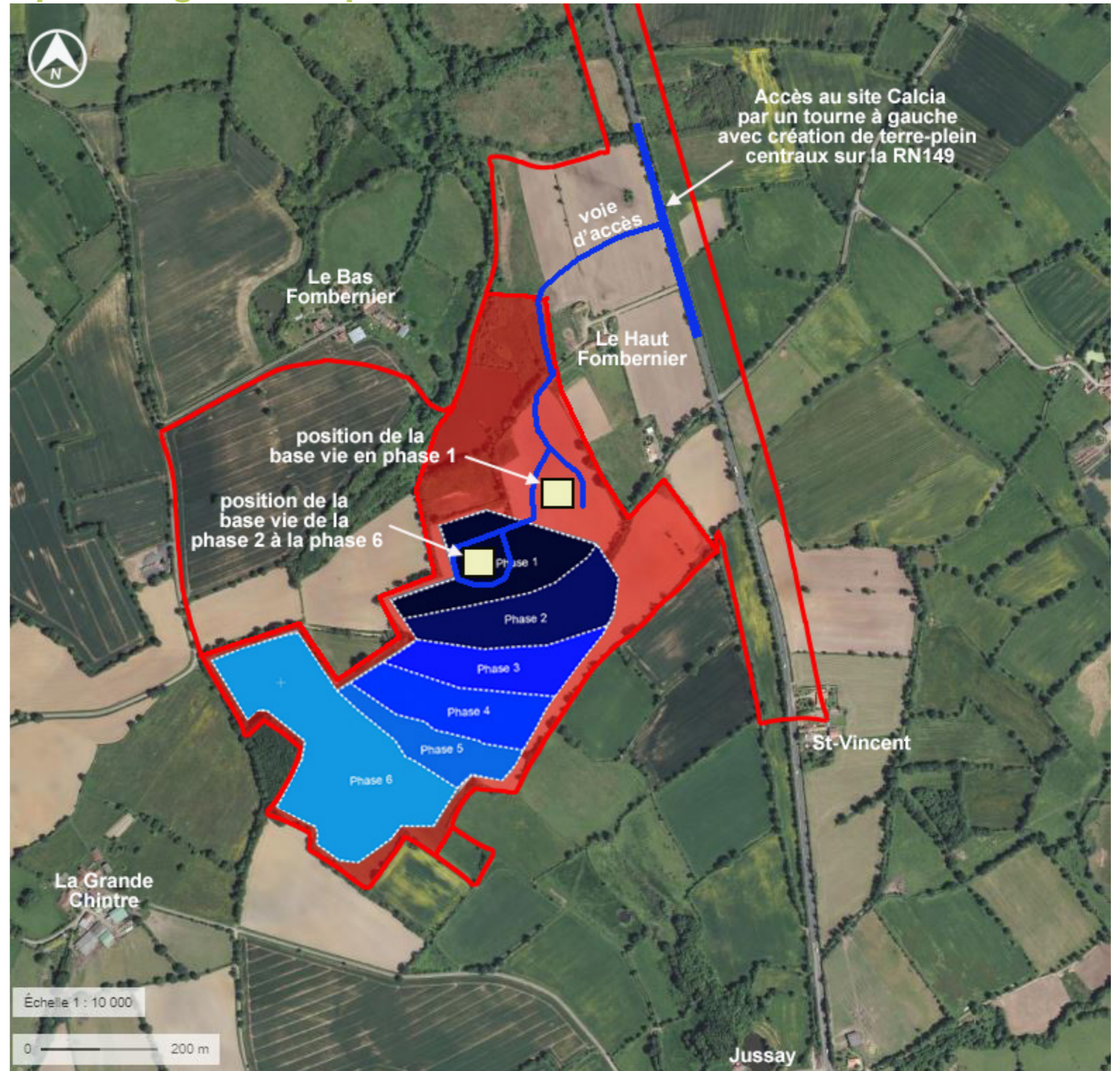
LES MODALITÉS D'EXPLOITATION

La zone d'exploitation se trouve à l'écart de la N149. Elle s'effectuera sur 6 phases quinquennales successives en allant du nord au sud.
La base vie ainsi que les quelques structures (anneau de chargement, pont bascule et aire de transit) seront implantées au nord des zones d'exploitation et seront amenées à se déplacer à l'issue de la première phase.
Le réaménagement sera coordonné à l'exploitation, le comblement sera partiel et le réaménagement sera coordonné à l'avancement de l'exploitation.

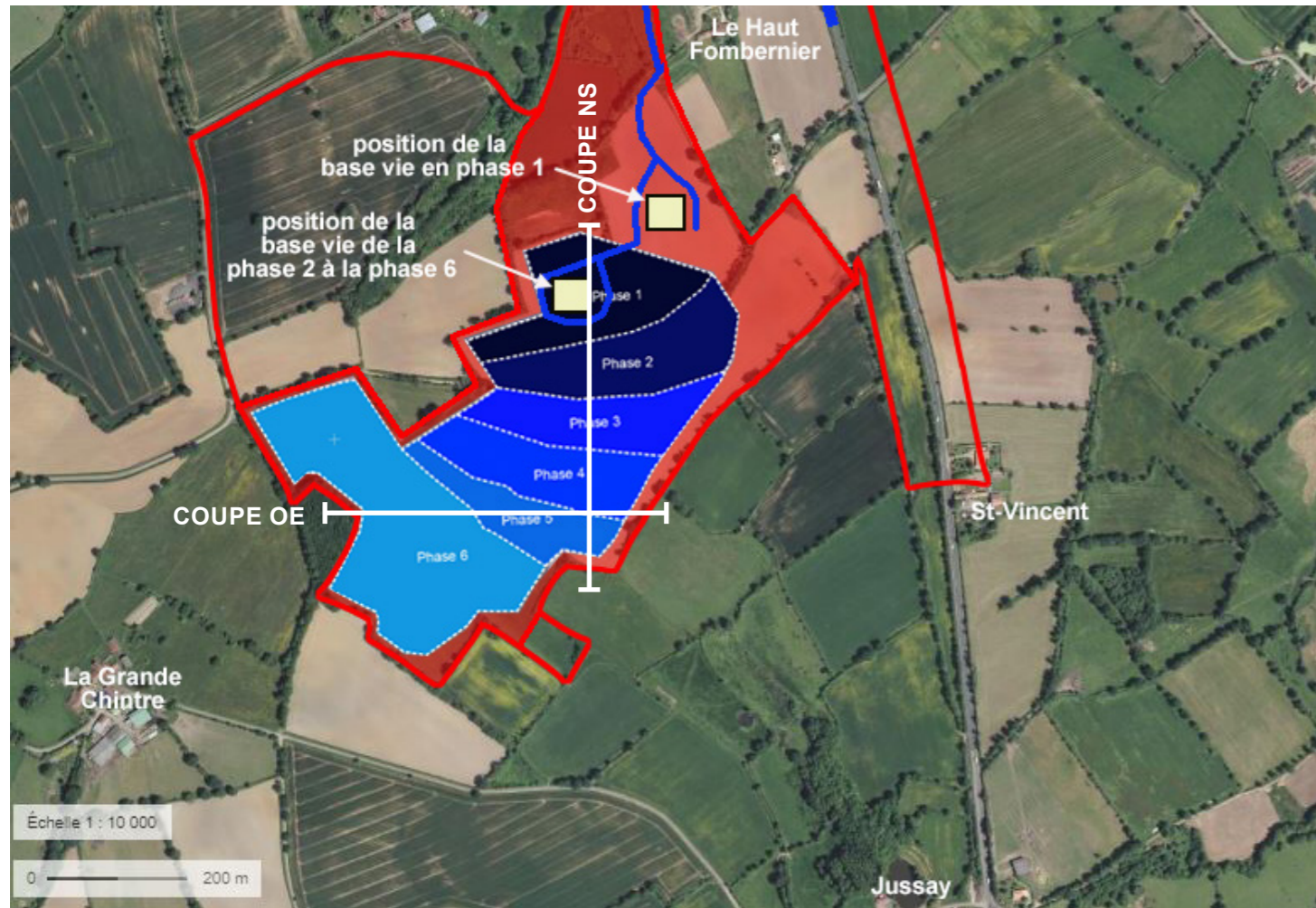
LES IMPACTS POTENTIELS

La zone d'exploitation étant en recul des voies passantes et le paysage en interface montrant un bocage arboré préservé, il y a peu de risque que la carrière soit visible depuis la N149. De plus, il n'y aura pas de structure émergente dépassant le couvert arboré.
En revanche, les aménagements routiers prévus pour la voie d'accès pourrait montrer un impact plus notable.
L'état initial paysager comme écologique a montré l'importance et la qualité du bocage arboré du secteur.
Il conviendra donc de préserver le filtre bocager existant dans les projets d'élargissement voire de le conforter pour limiter les vues sur la voie créée.
Dans le périmètre de la zone d'exploitation stricte, des chemins et du bocage seront amenés à disparaître. Toutefois, la structure bocagère et pastorale en périphérie sera préservée et pourrait être confortée le temps de l'exploitation pour limiter les vues depuis les voies communales et hameaux proches. Ce confortement permettrait aussi de compenser les linéaires supprimés pour les besoins de l'exploitation.

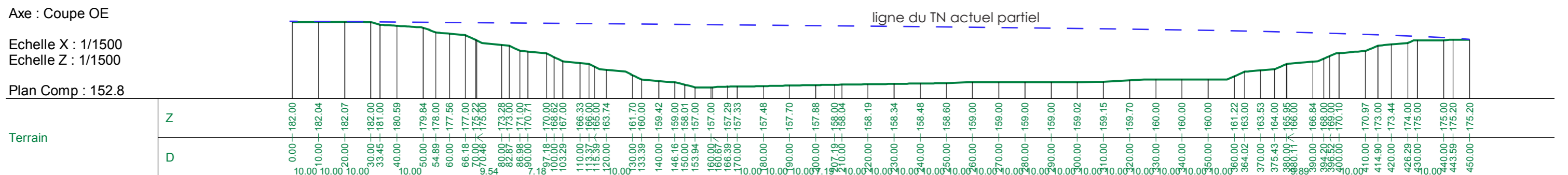
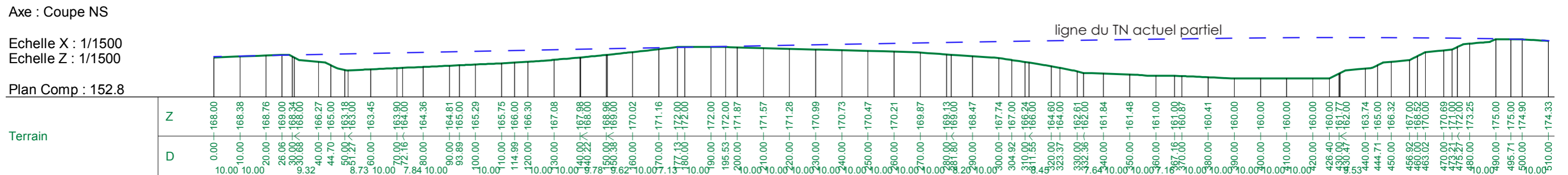
- Périmètre d'étude d'accès à la carrière (ZIP)
- Périmètre ICPE sollicité - Périmètre immédiat
- Tracés de la voie d'accès entre la N149 pendant la durée d'exploitation du site et selon la localisation de la base vie
- Localisation de la base vie pendant les phases d'exploitation
- Zone d'exploitation stricte des matériaux et ses phasages sur 30 ans



Profils du terrain en phase 6 de l'exploitation



Les profils ci-contre montrent la morphologie de la carrière dans sa dernière phase d'exploitation. On peut voir sur le profil nord-sud que la zone centrale maintient une altimétrie proche du TN actuel. En revanche le profil est-ouest montre la morphologie la plus profonde d'exploitation.

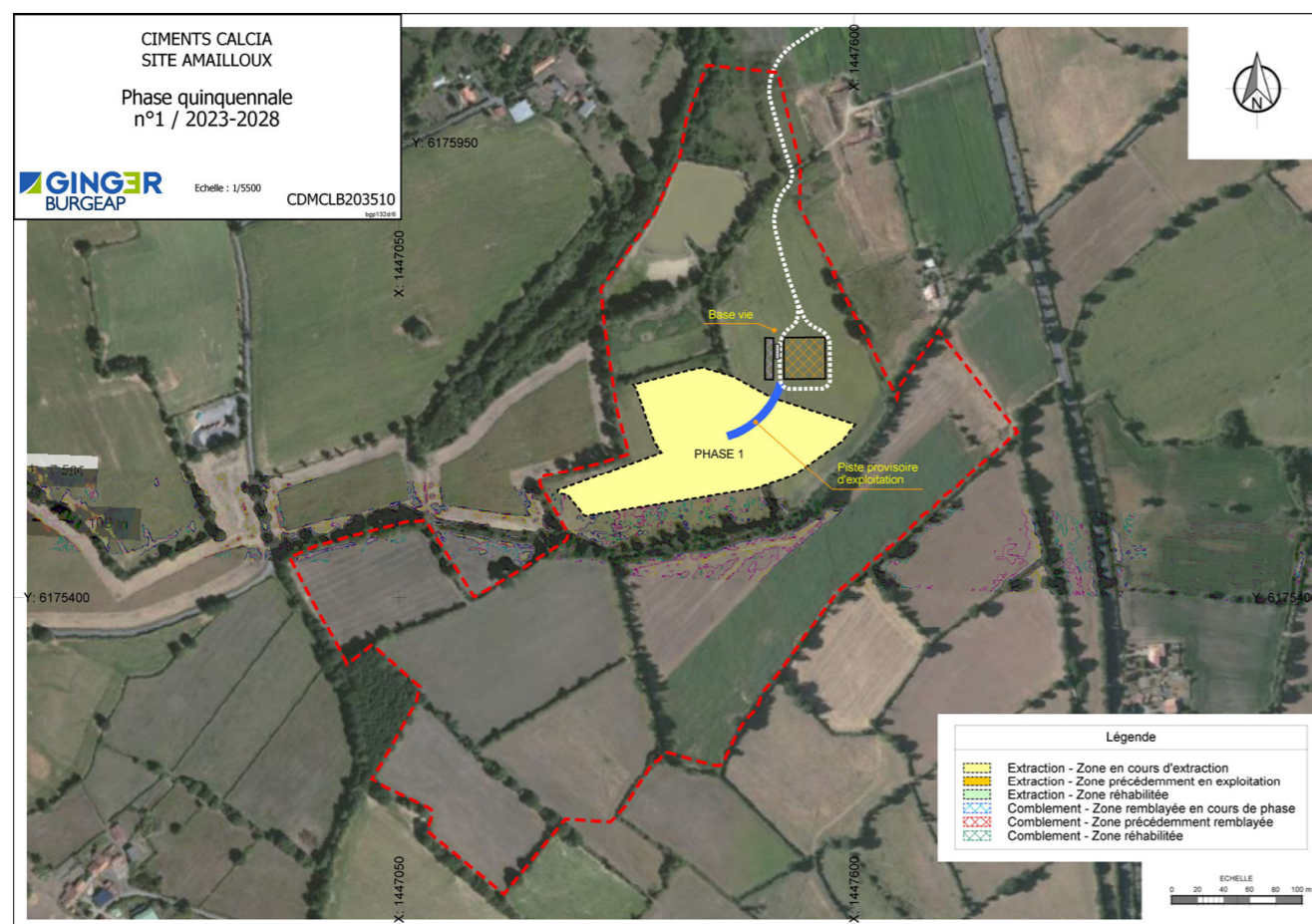


Base vie et pistes provisoires

Les deux pages suivantes montrent l'évolution du positionnement de la base vie et des pistes d'accès au fil des phases d'exploitation.

Comme on peut le voir, la base vie connaît une première position en dehors de la zone d'exploitation stricte pendant la phase 1. Dès la phase 2, elle sera déplacée sur la zone exploitée de la phase 1 et n'en bougera plus jusqu'à la dernière phase.

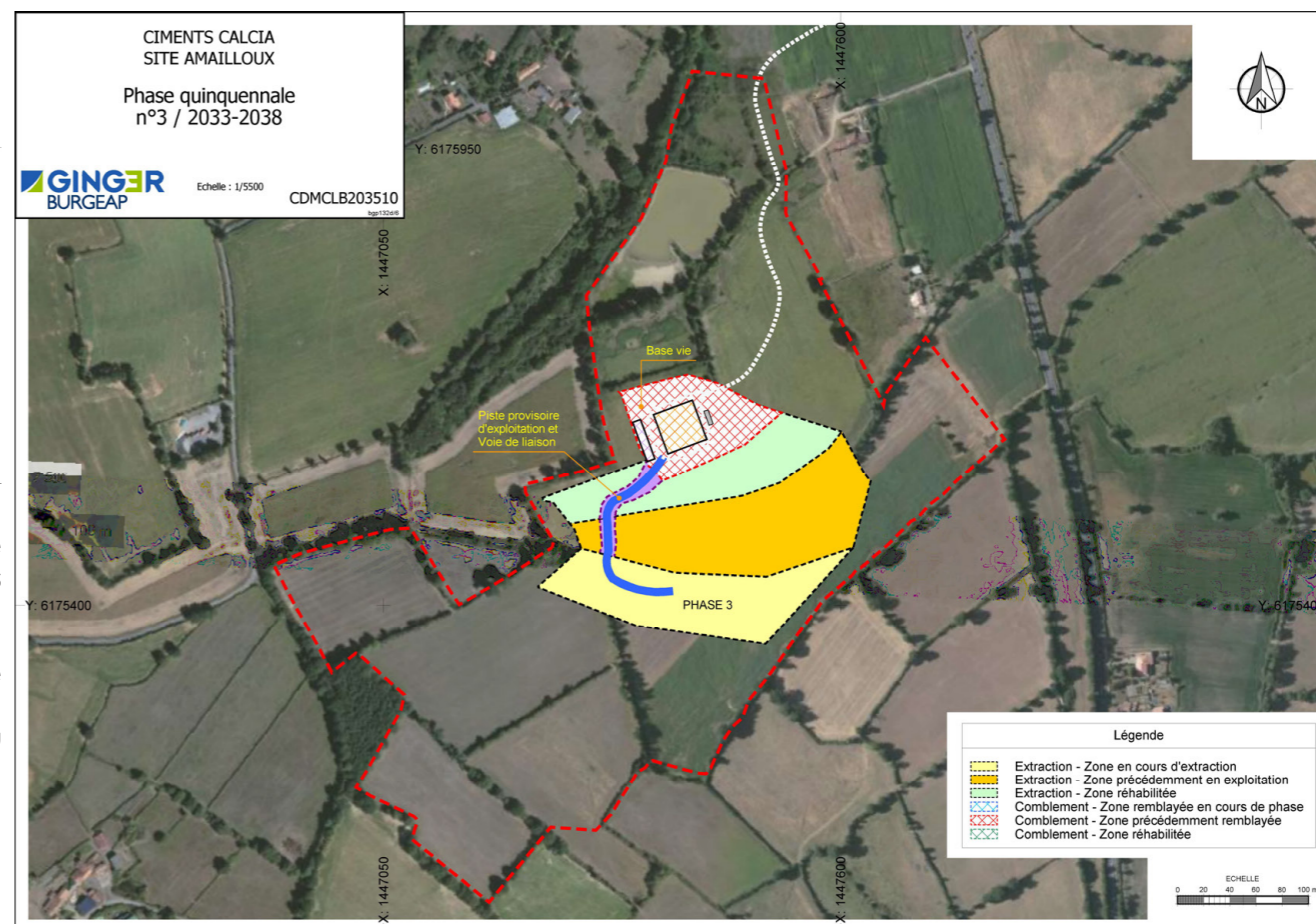
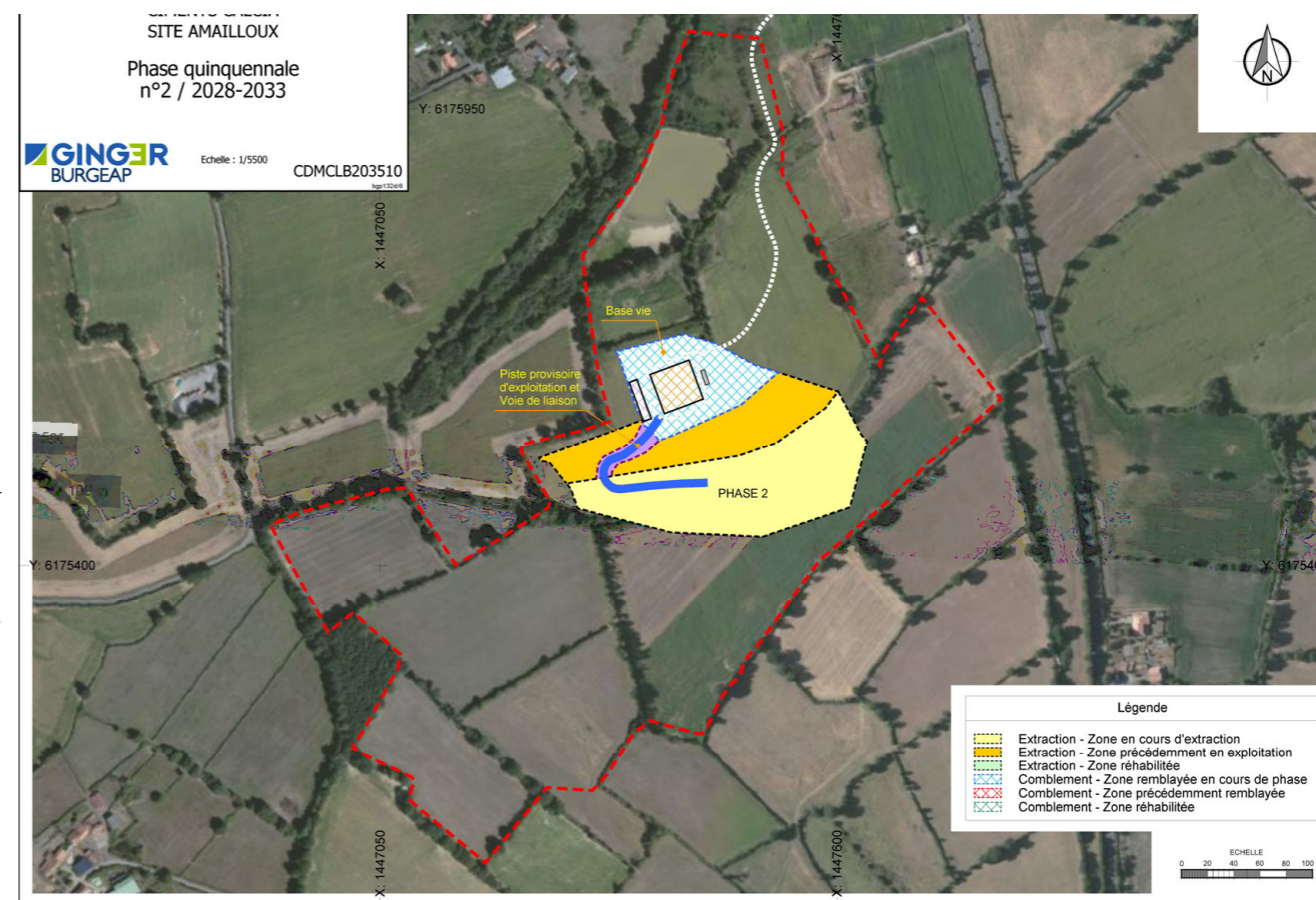
En ce qui concerne la piste provisoire intérieure, son tracé suit les phases successives d'exploitation et se concentre sur le sud-ouest de la zone exploitée.



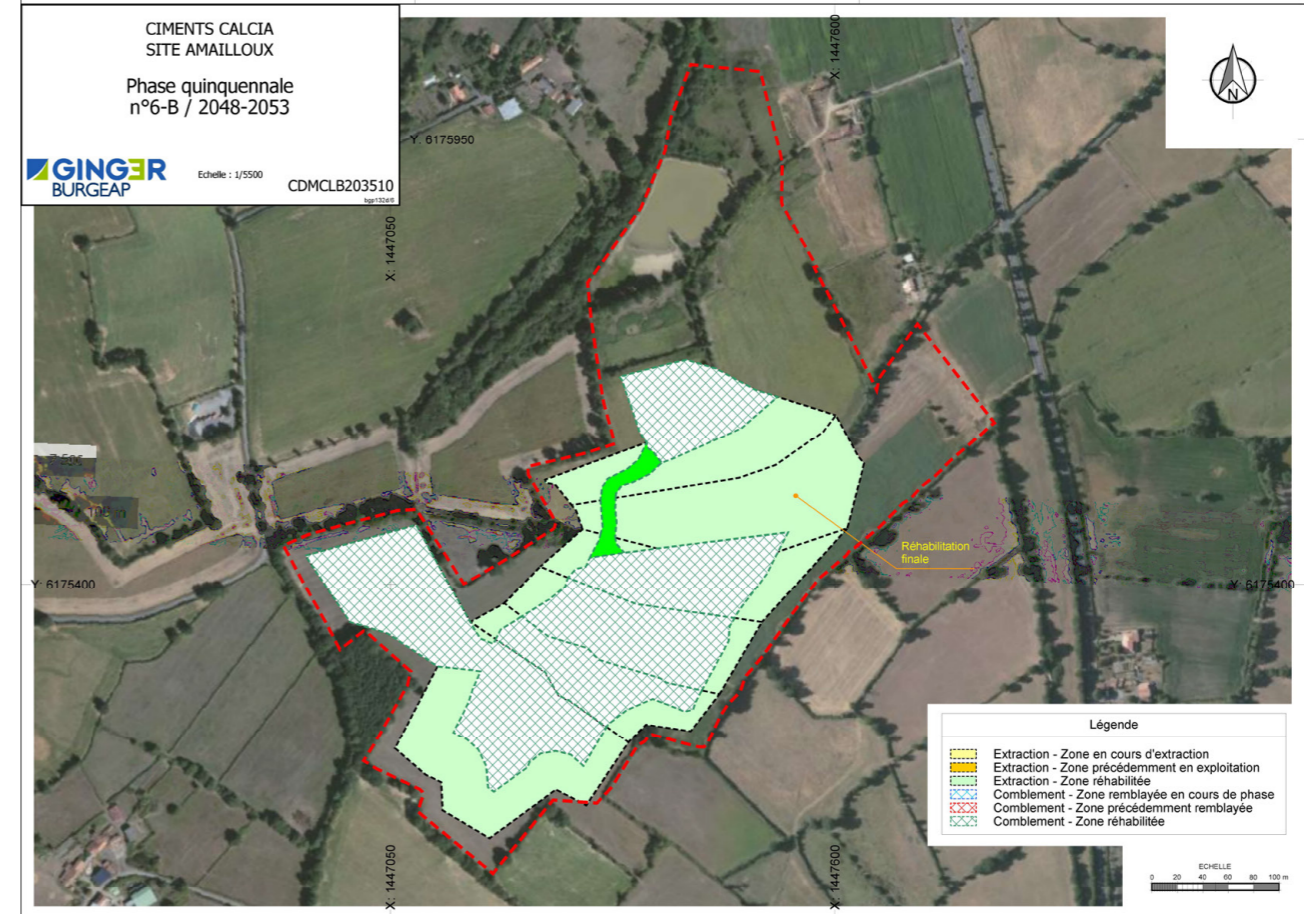
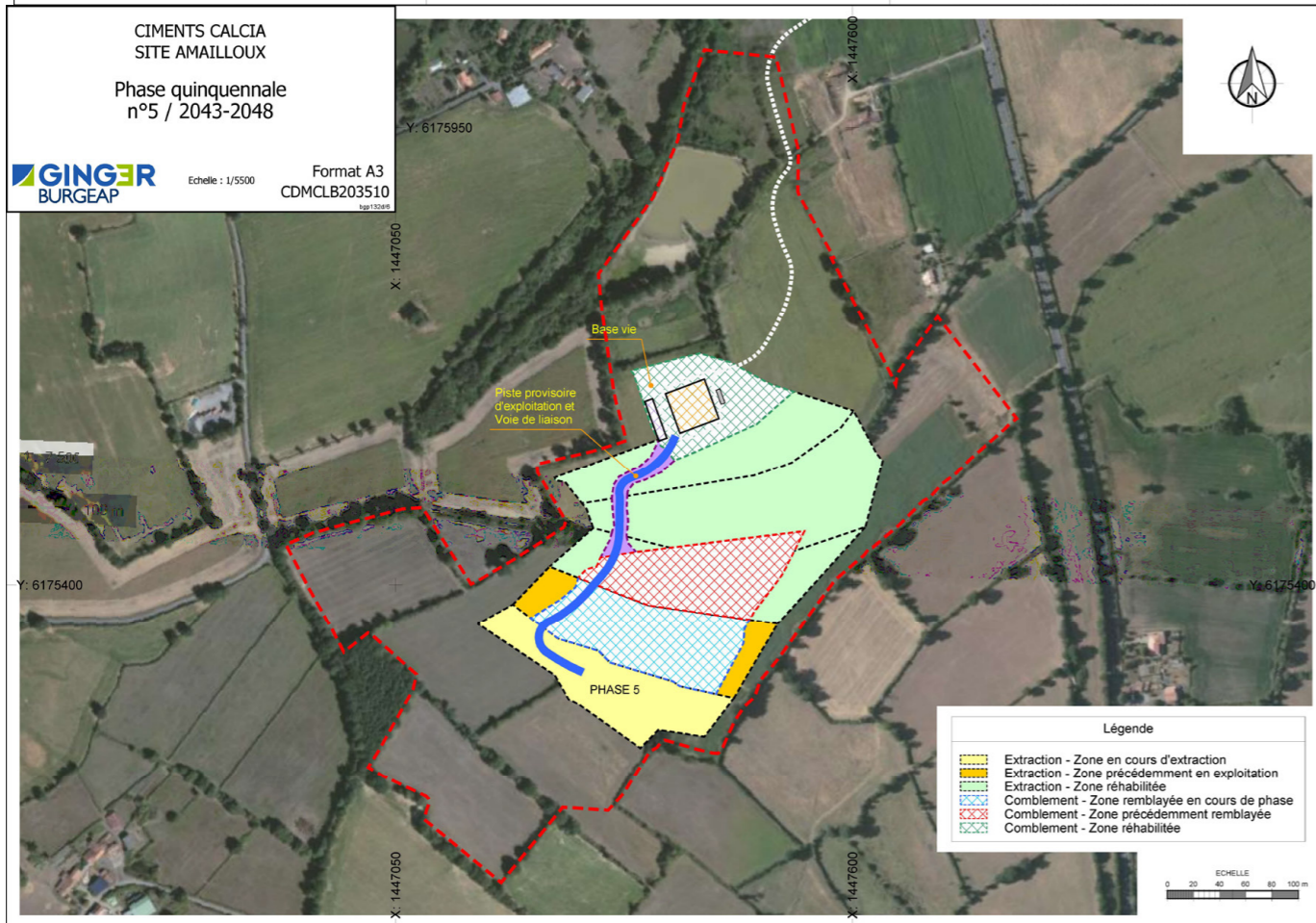
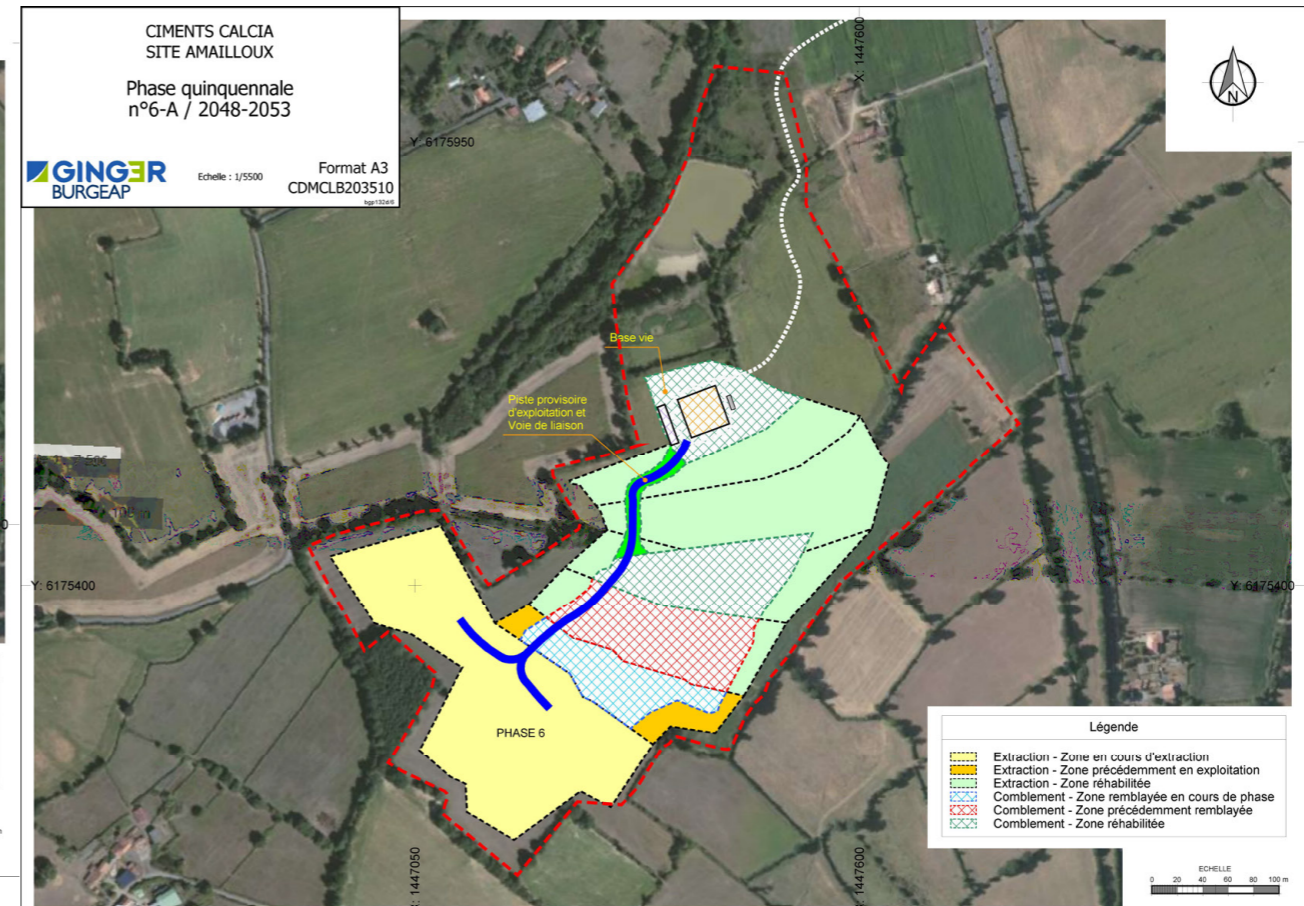
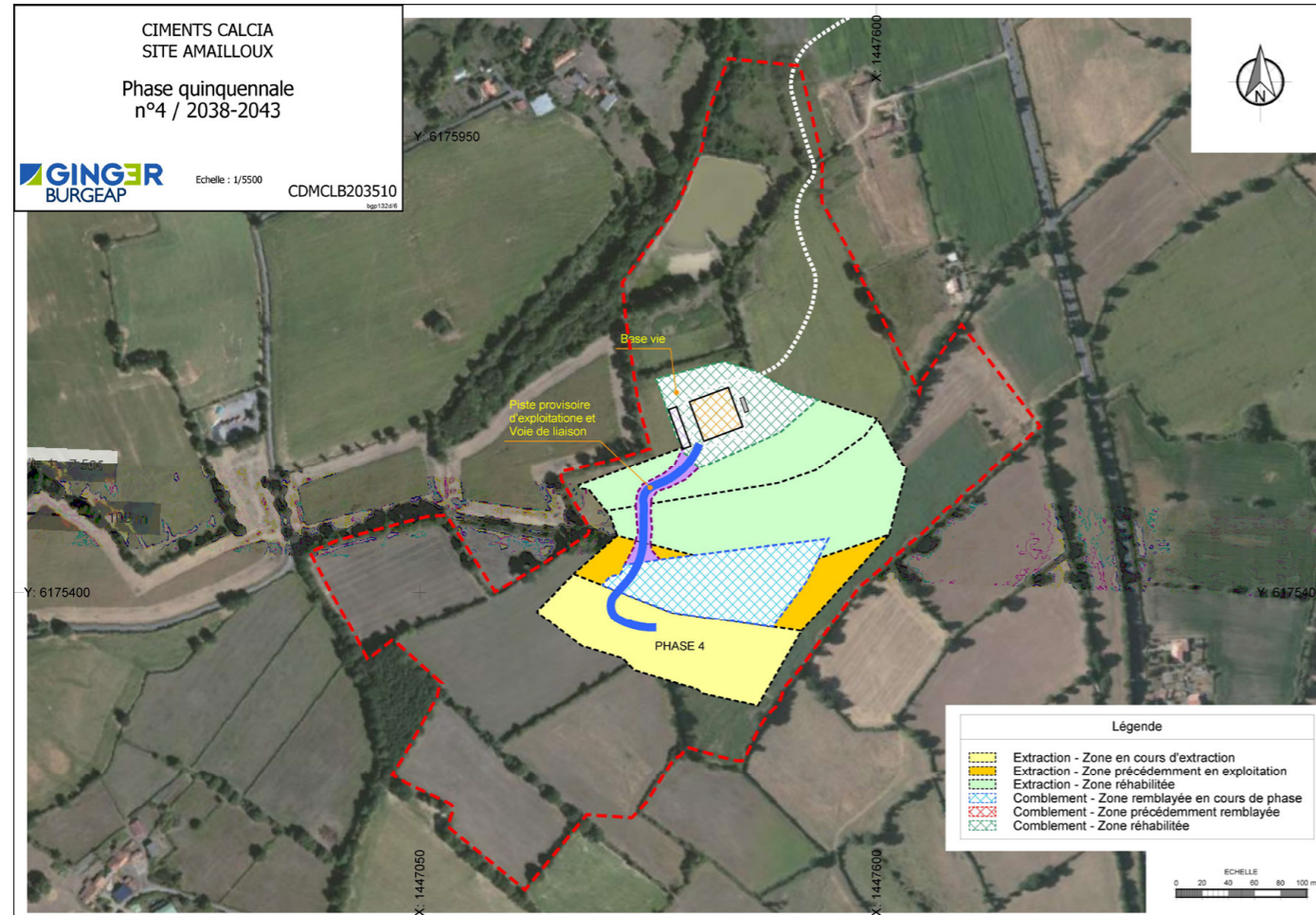
Durant toute la période d'exploitation, la voie d'accès créée au nord restera en place. Seule la base vie et son anneau de chargement seront déportés suite à la première phase comme vu sur les extraits de plans ci-contre.

Le tracé de la voie d'accès tient compte des zones humides identifiées dans le périmètre d'étude élargi.

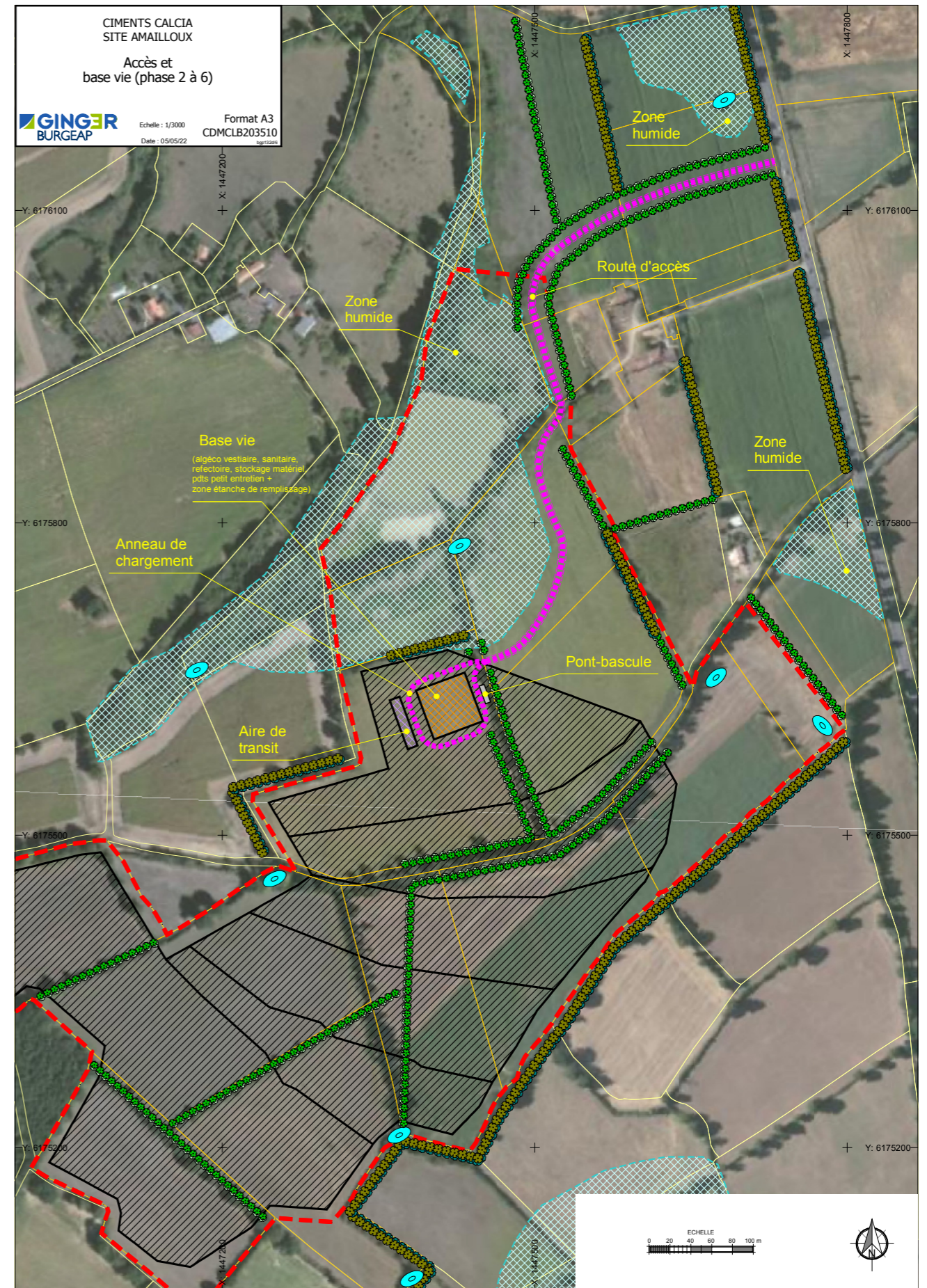
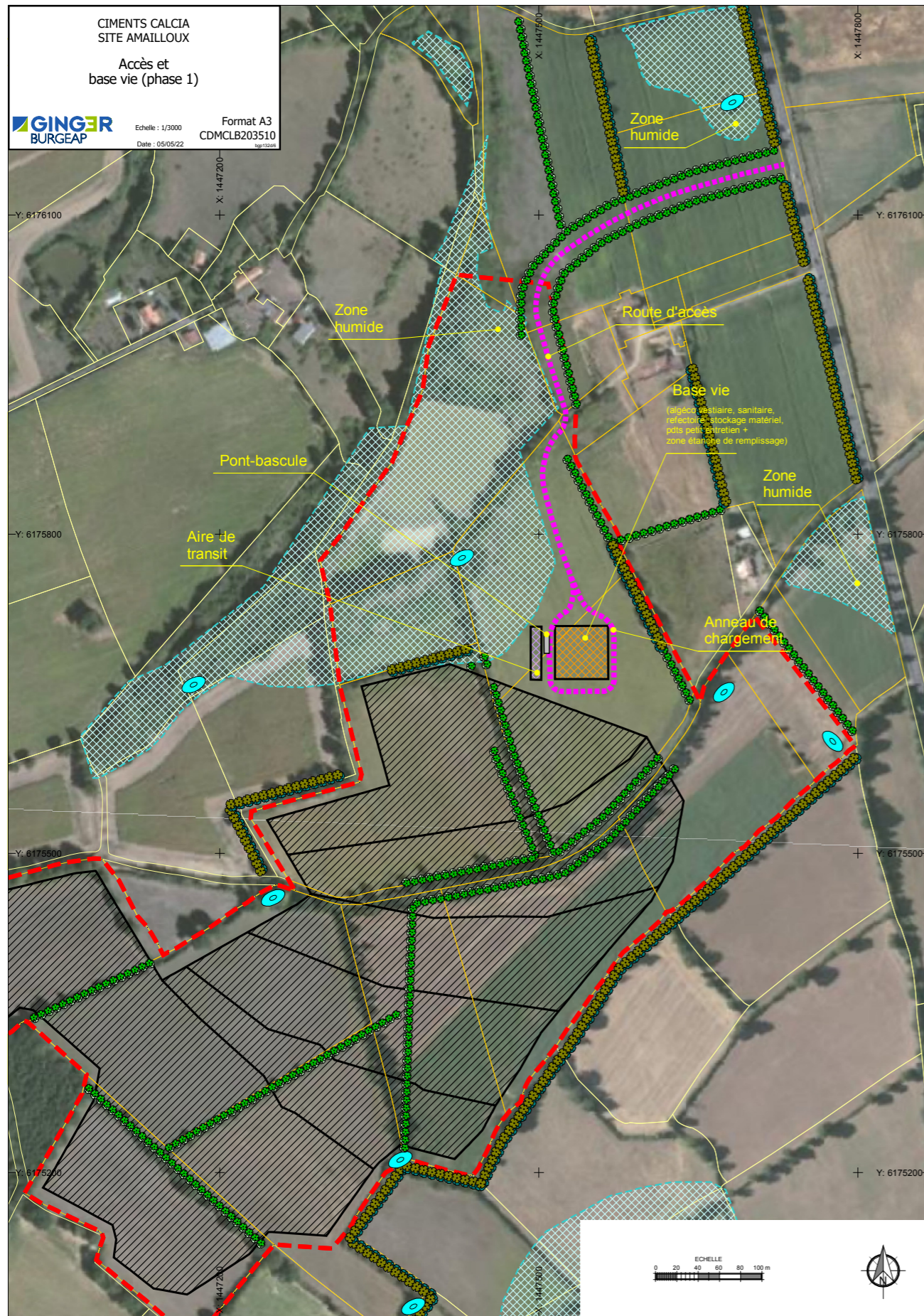
Au regard de la remise en culture post-exploitation, la séquence nord de la voie serait maintenue au terme de l'exploitation (voir plan ci-contre).



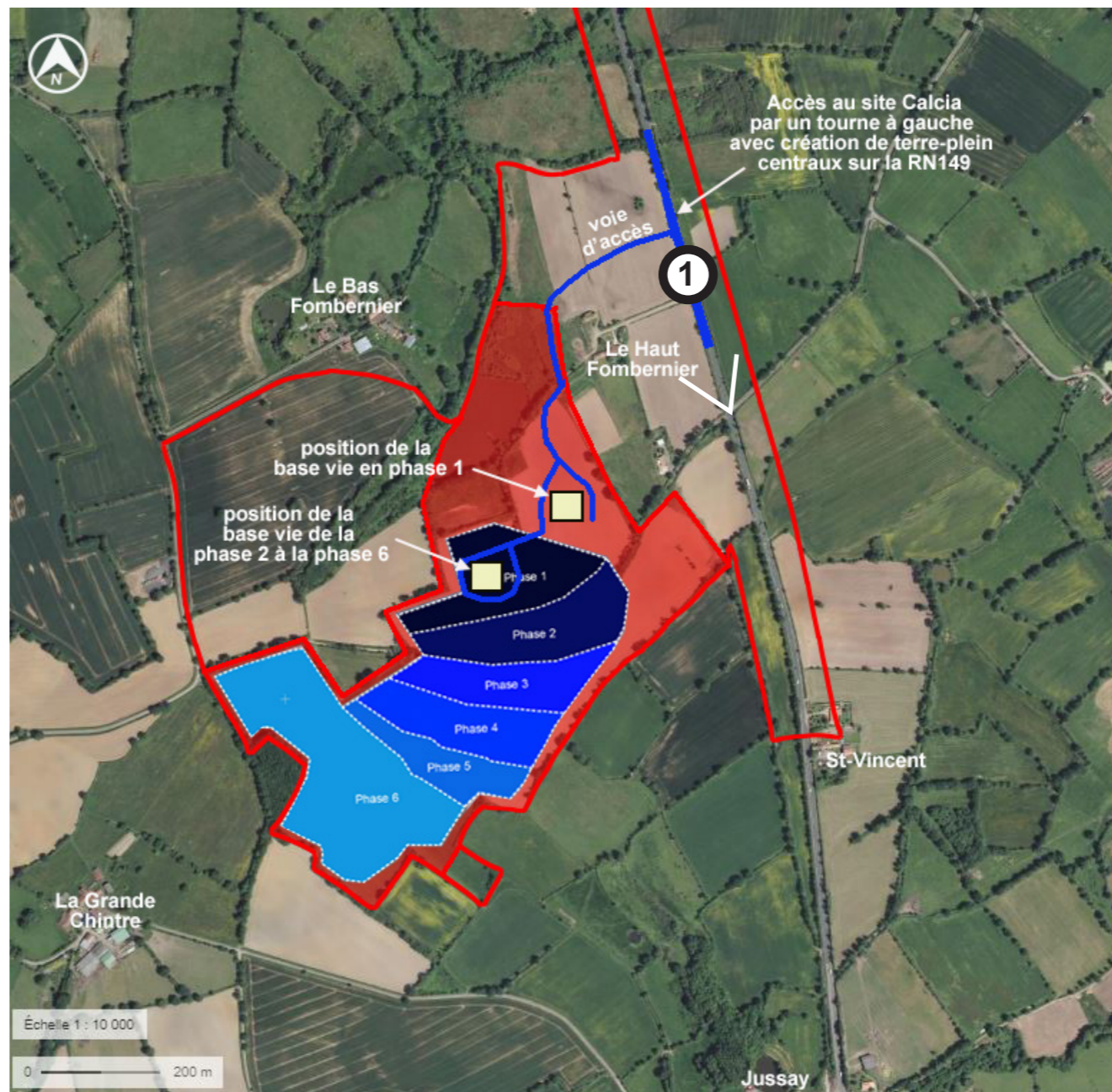
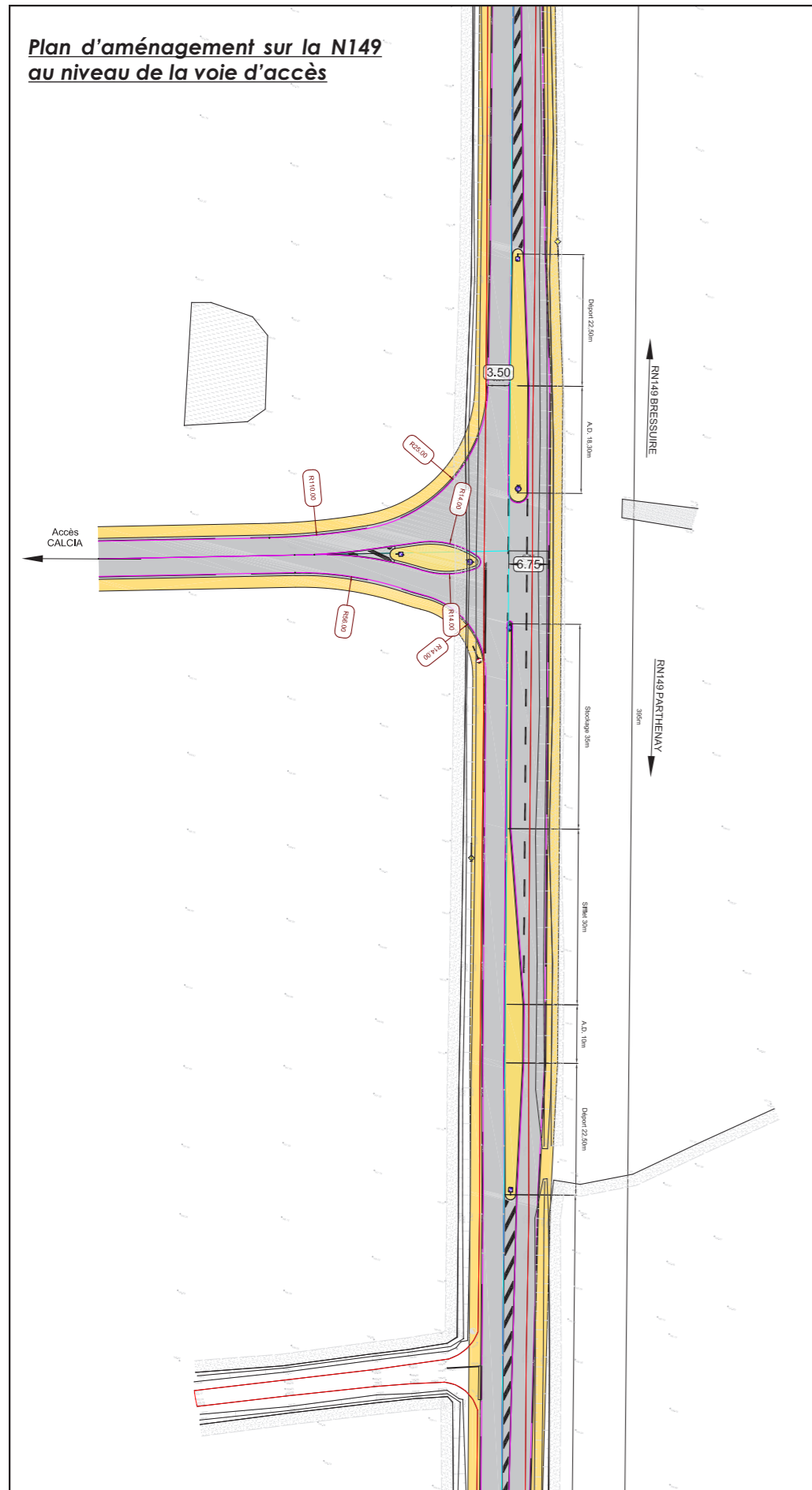
Base vie et pistes provisoires



● ● ● Base vie et pistes provisoires



Modalités d'accès au site et travaux connexes

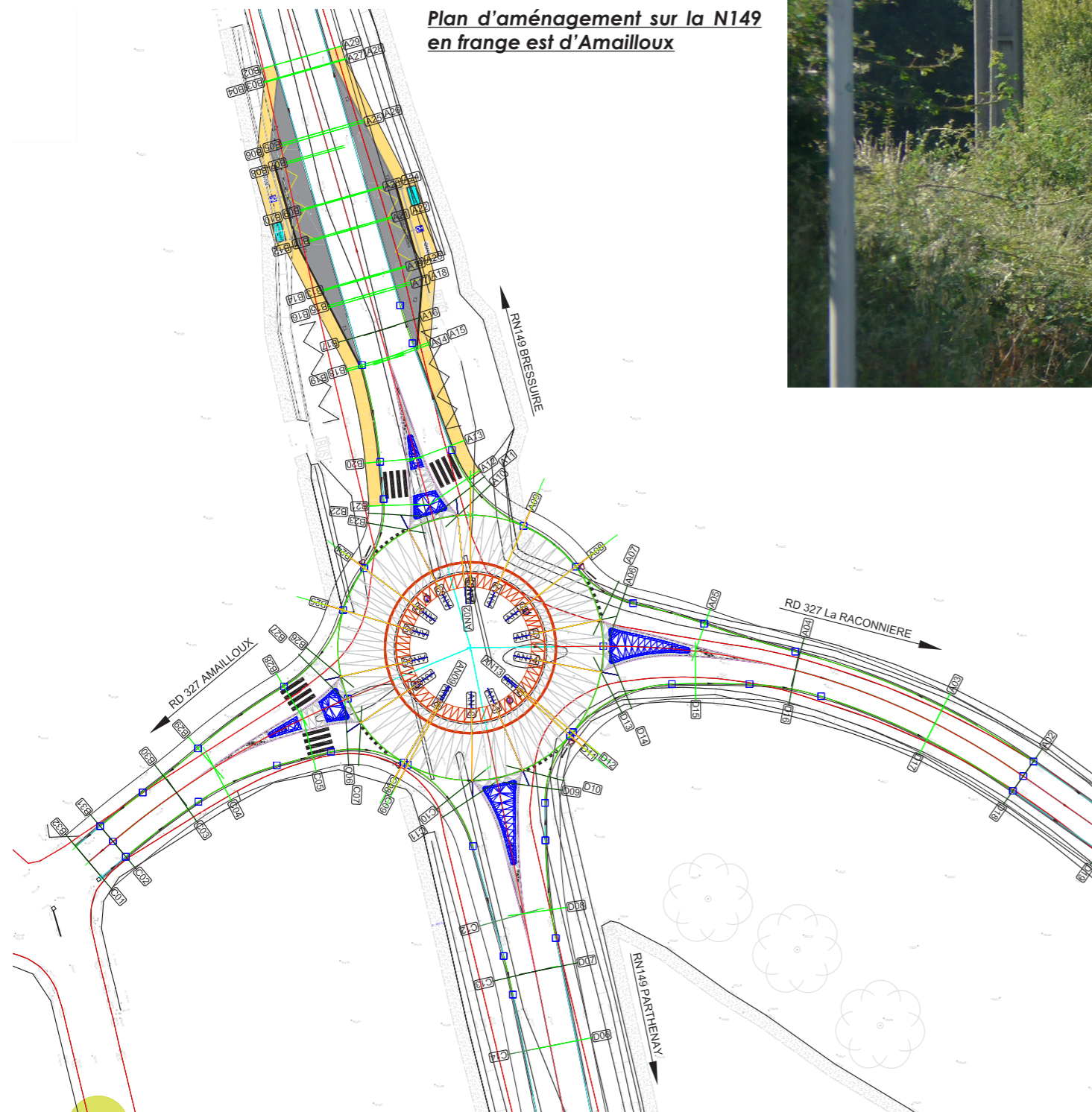


Comme déjà évoqué, pour les besoins de l'exploitation des aménagements routiers sont prévus sur la N149. Ils s'effectueront en deux points. Le premier est celui déjà abordé au niveau de la voie d'accès au site. Le deuxième est prévu plus au nord en frange est du bourg d'Amailloux pour faciliter le transit sur la N149.

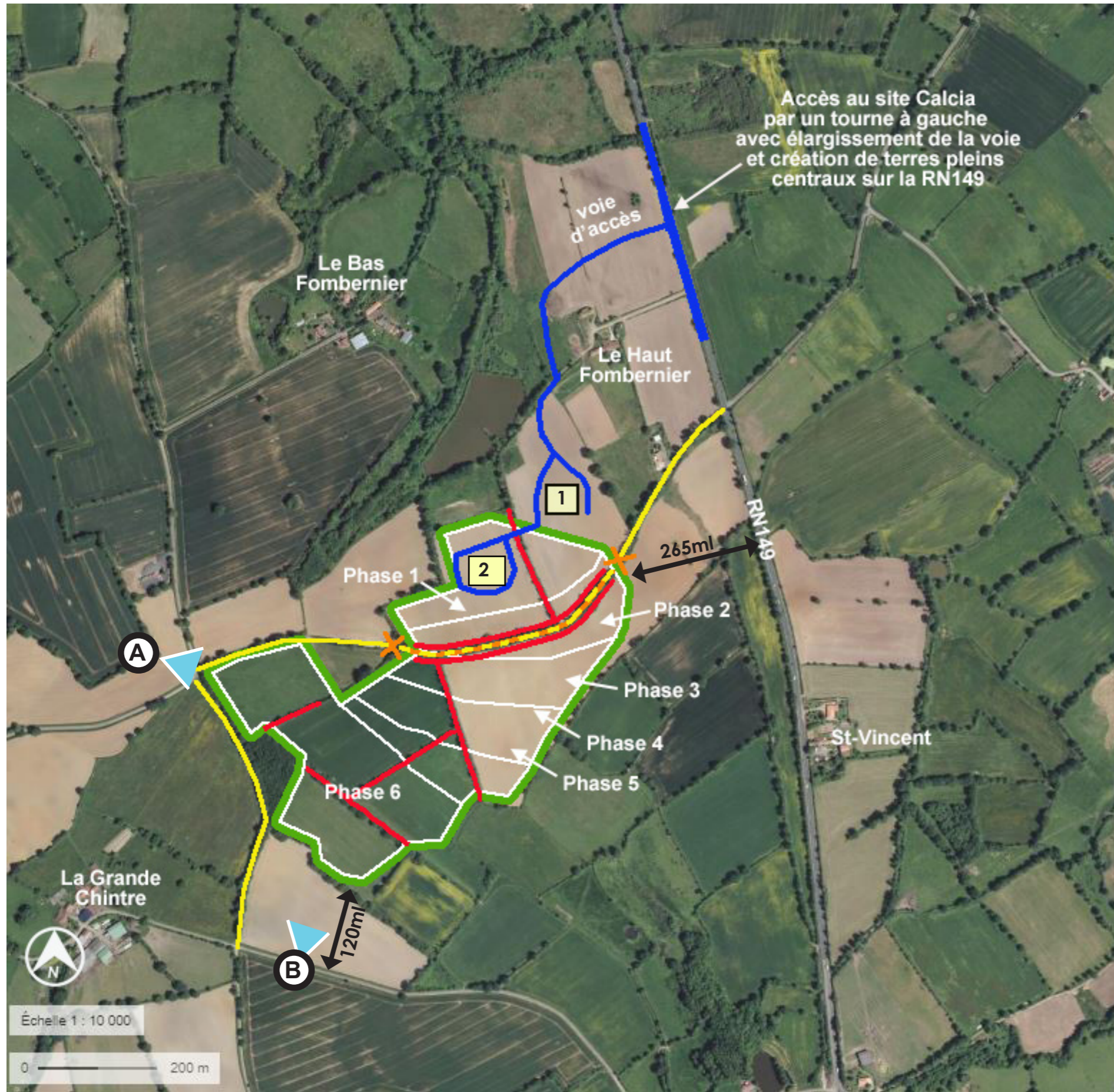
1 - Voie d'accès à la zone d'extraction :
 Pour l'accès au site et l'évacuation des matériaux par camion, la société Calcia va créer une voie d'accès depuis la N149 au nord du lieu-dit le Haut Fombernier. Cet accès nécessite l'aménagement d'un tourne à gauche sur la N149. **Cet aménagement implique un élargissement de la voie qui va générer la suppression de 380ml de haie. Ce linéaire de haie sera replanté dans le nouvel aménagement.**

● ● ● Modalités d'accès au site et travaux connexes

2 - Aménagement d'un giratoire sur le secteur de la Touche à l'est d'Amailoux :
La société Calcla prévoit l'aménagement d'un giratoire à l'intersection de la N149 et de la D327 pour faciliter le transit des camions. Le giratoire prend place sur une section de la voie élargie avec une bande centrale de tourne à gauche. Cet aménagement ne génère pas d'impact sur les haies mais sur des zones humides sur la partie nord-est du giratoire.



Impacts sur le paysage immédiat



1 - Zone d'extraction :

Les zones d'extraction successives vont générer la suppression de haies arborées (1760ml en coeur de site). L'accès aux parcelles agricoles en coeur de site sera maintenu en fonction de l'avancement de la carrière.

Une bande de 10m sur le pourtour de la zone d'exploitation finale est prévue pour maintenir les haies arborées en interface avec les paysages environnants.

Au regard du périmètre d'étude, la zone d'exploitation future se trouve à l'écart de la N149 (265ml). L'absence de structure surélevée dans le projet dépassant la cime des arbres existants, les vues depuis la RN 149 sur la carrière devraient être quasi-inexistantes.

En effet, comme vu dans l'état initial la RN149 est bordée de haies plus ou moins hautes dans lesquelles on retrouve des arbres de haut jet. Dans l'épaisseur des 265ml entre la route et la zone d'exploitation, plusieurs de ces haies se superposent visuellement.






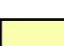


Par conséquent, la zone d'extraction sera hors de vue depuis l'est.

En revanche, une fenêtre visuelle est à attendre depuis la voie communale entre la Grande Chintre et le Bas Fombernier car la zone d'exploitation est affleurante à la voie (30/40m) et borde le chemin à l'est de la Grande Chintre où d'autres vues pourraient se dégager au travers des arbres.

Le chemin identifié dans l'état initial et qui passe en coeur de site, est aujourd'hui en partie interrompu. Toutefois, au regard des servitudes existantes de part et d'autre de la zone d'exploitation, il pourrait être intéressant de le réhabiliter à terme au même titre que la structure bocagère qui l'accompagne.

2 - Voie d'accès à la zone d'extraction jusqu'à la zone de la phase 1 :

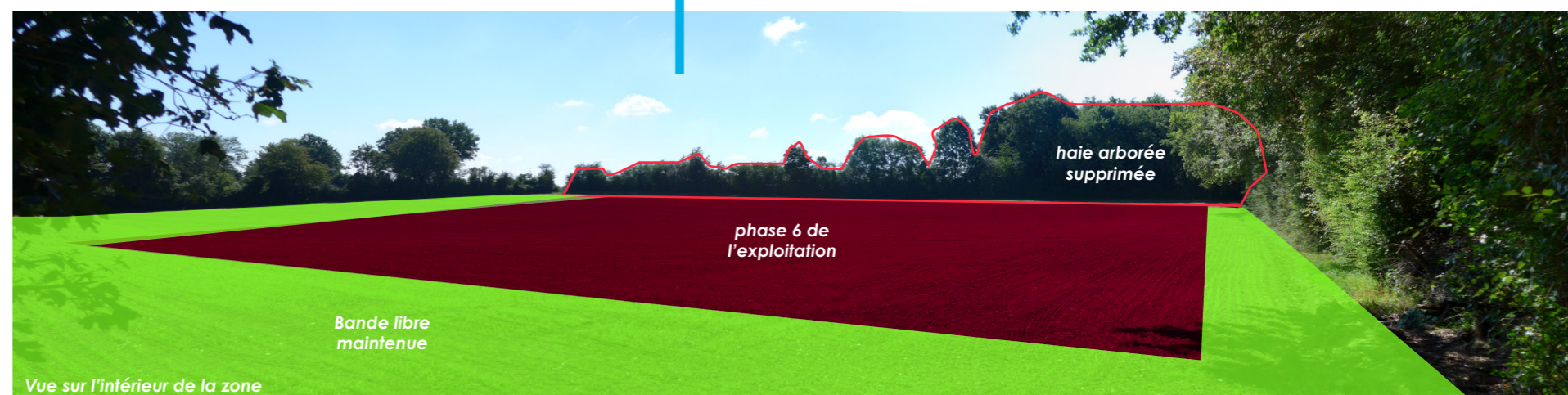
La voie d'accès qui va être créée entre la N149 et la zone d'exploitation vient en partie se raccorder au chemin existant entre le Haut Fombernier et l'étang. Elle sera maintenue à l'issue de l'exploitation et pourra servir d'appui à des circuits de promenade.

-  Périmètres des différentes phases d'exploitation
-  Haies arborées supprimées pour les besoins du projet au fil des phases d'exploitation
-  Séquence du chemin passant en coeur de site aujourd'hui condamné
-  Bande de 10m autour des zones d'exploitation maintenue pour préserver la végétation périphérique
-  Tracé de la voie d'accès entre la N149 et la zone d'exploitation (toutes phases confondues)
-  Localisations de la base vie au fil des phases
-  Vue possible sur la carrière au regard de la proximité de la zone d'exploitation en phase 6
-  Chemins existants aux abords du site

● ● ● Impacts sur le paysage immédiat

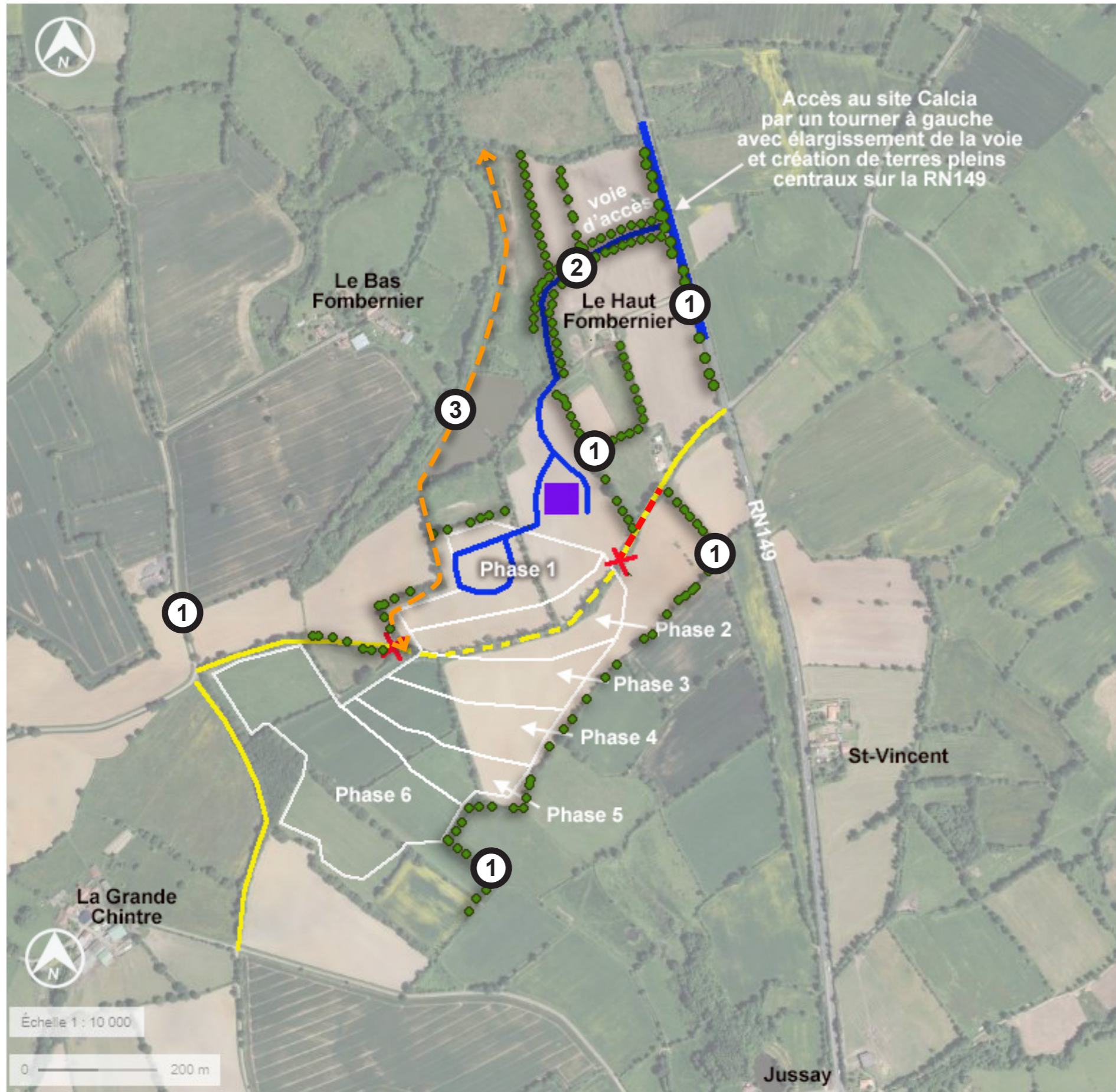


Le vue A est prise à l'ouest entre le hameau de la Grande Chintre et le lieu-dit de Bas Fombernier : elle montre l'unique fenêtre sur la zone d'exploitation qui s'opère sur la dernière phase d'extraction. Cette fenêtre reste très locale car elle s'opère depuis une voie communale peu passante. Pour la mise en oeuvre de la phase 6, une haie arborée doit être supprimée ce qui va donner une vue plus large sur le site. Toutefois, cette haie sera replantée à l'issue de l'exploitation.



La vue B est prise au sud en amont de la Grande Chintre où la zone d'exploitation se trouve à environ 120m de la route. Elle montre que la zone d'exploitation se trouve en arrière-plan du cordon bocager existant qui est préservé en périphérie de la carrière.

Mesures paysagères pendant la période d'exploitation



PRÉCONISATIONS SUR LES PLANTATIONS :

Au regard de la suppression d'au moins 2170ml de haies arborées en coeur de site, des mesures de plantations de nouveaux linéaires de haies ou de compléments de haies existantes sont proposés autour de la zone d'exploitation ainsi que le long de la N149.

Ces nouvelles plantations permettraient de maintenir la trame verte locale autour du site et de multiplier les filtres visuels vers la zone d'exploitation :








MP01 - Renforcement de haie existantes par le biais d'un entretien spécifique.

MP02 - Plantations de haies de part et d'autre de la voie d'accès.

PRÉCONISATION SUR LES CHEMINS :

MP03 - Pour maintenir la liaison douce existante entre la N149 et la Grande Chintre, un nouveau chemin va être créer en longeant sur les franges nord et ouest de la zone d'exploitation.
Ce chemin sera aménagé par Calcia et cédé à la commune.

La carte ci-contre fait état des plantations proposées pouvant être mises en place au démarrage de l'exploitation. Elles concernent majoritairement la périphérie de la ZIP ainsi que les abords de la N149 et de la voie d'accès à la carrière. Les plantations proposées après exploitation et remise en culture sont présentées page 41.

-  Périmètres des différentes phases d'exploitation
-  Tracé de la voie d'accès entre la N149 et la zone d'exploitation
-  Chemins existants aux abords du site
-  Section du chemin interrompue pendant l'exploitation du site
-  Section de chemin existant envahie par la végétation
-  Propositions de plantations diverses mise en place au début de l'exploitation : haies +hauts jets, hauts jets seuls, bosquets
-  Création d'un nouveau chemin pour maintenir la liaison est-ouest et l'accès aux parcelles cultivées au fil des phases

Autres mesures proposées apportant une plus value paysagère

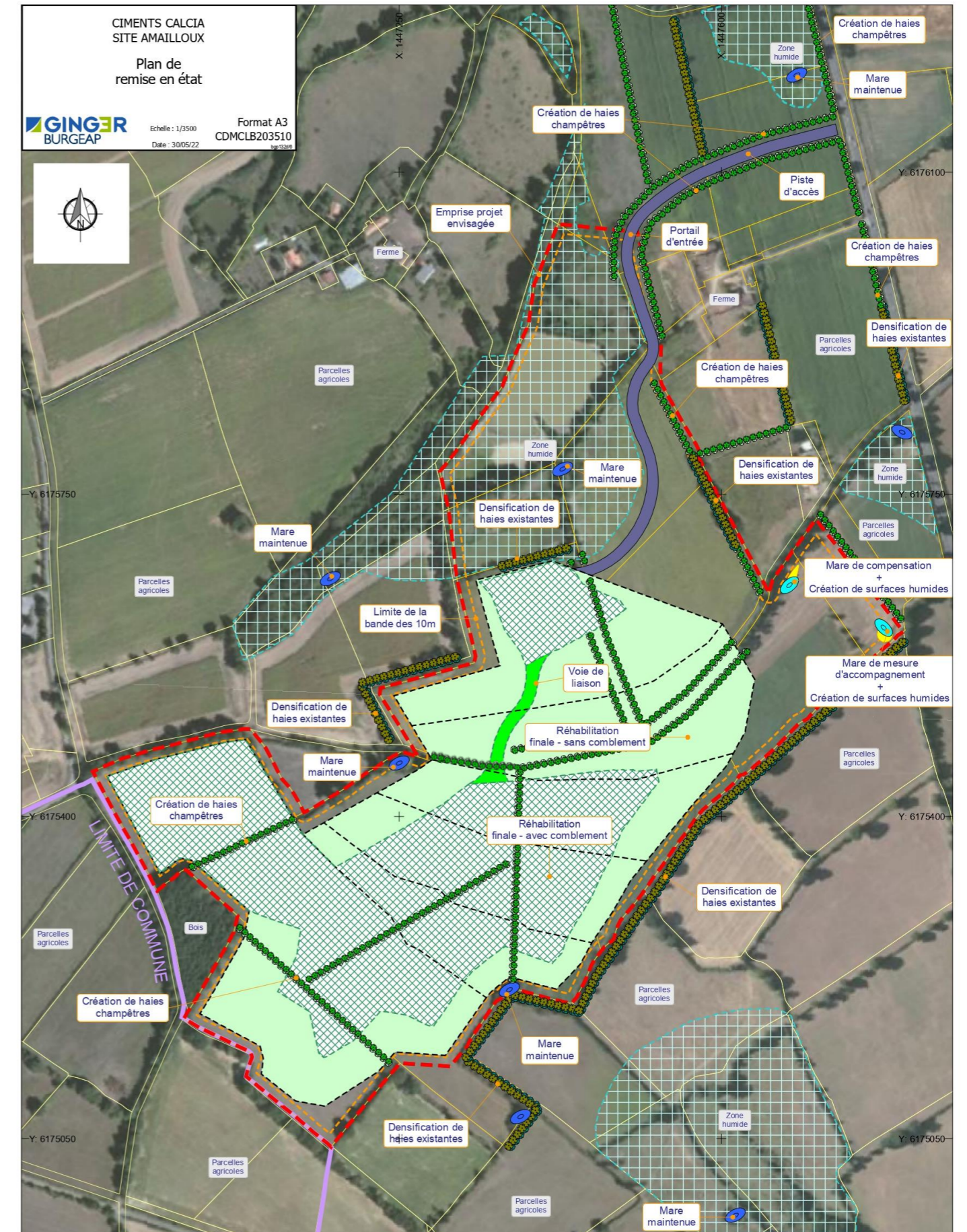
Au regard des sensibilités environnementales, un certain nombre de mesures écologiques ont aussi été préconisées. Elles portent notamment sur la création de mares et sur la plantation d'une trame bocagère en guise de confortement et de compensation. Ces mesures ont été définies en concertation avec le CPIE.

Les mares proposées à la création se concentrent principalement sur l'est entre la zone d'extraction et la N149. En ce qui concerne les propositions de densification de haies existantes et la création de nouveaux linéaires, elles viennent renforcer la présence bocagère en périphérie et offrir une succession de filtres visuels participant à éviter les vues sur le site. Dans le périmètre de la zone d'extraction, des réhabilitations de haies avec hauts jets seront aussi préconisées post-exploitation afin de renouer avec la trame originelle.

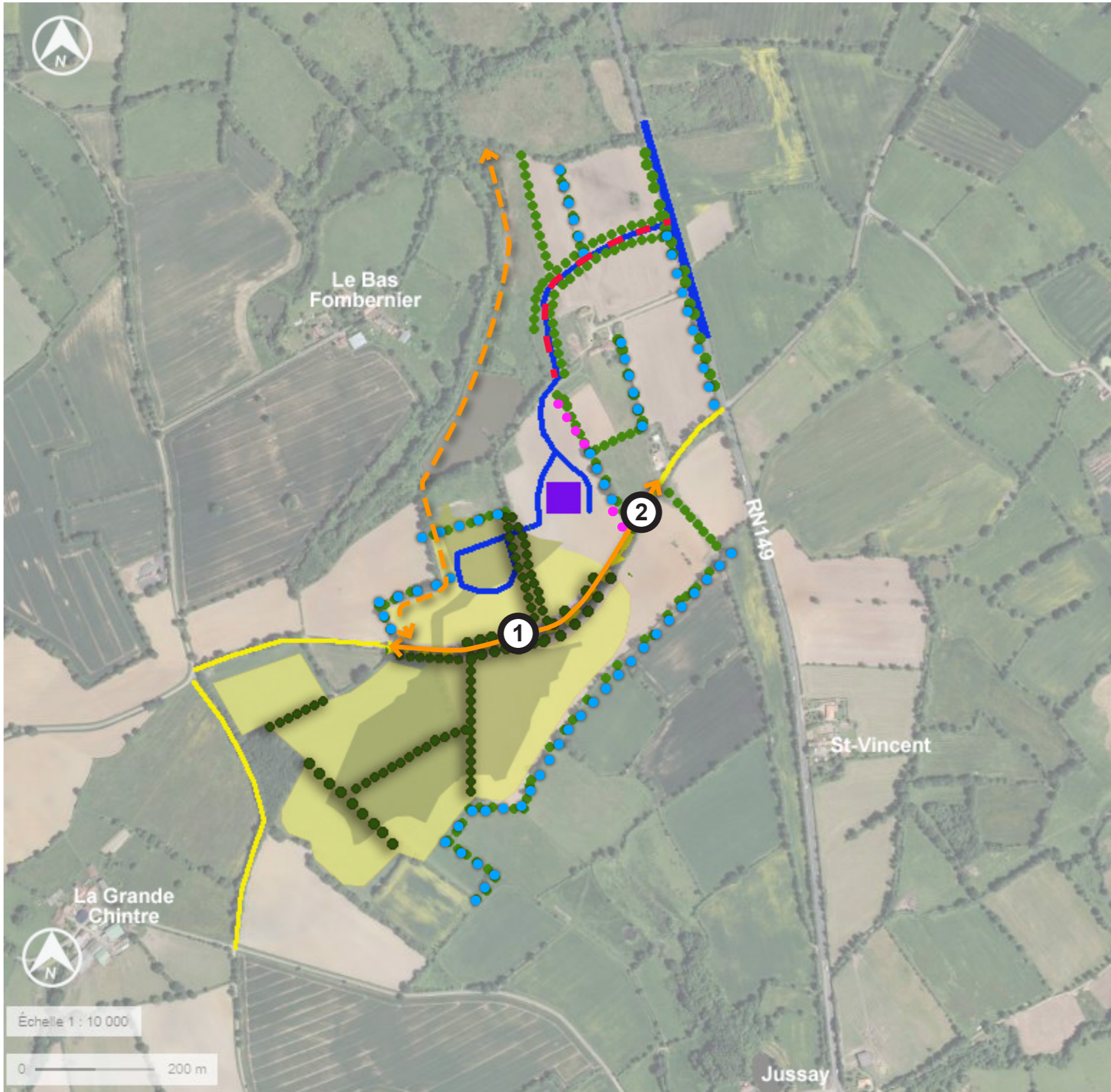
Création de mares



Plan de remise en état et de mesures éco-paysagères (mares + haies)



Mesures éco-paysagères cumulées post-exploitation



Le réaménagement sera coordonné à l'exploitation du site. Il est prévu d'effectuer un comblement partiel de la carrière pour une remise en culture.



Pour cette remise en culture, une épaisseur de terre végétale de 30cm est prévue pour la reprise agricole.






Une réhabilitation d'un maillage bocager et arboré intérieur est préconisée afin de renouer avec le paysage originel avant exploitation.

En ce qui concerne les chemins, les aménagements retenus sont :
 - la réhabilitation du chemin de traverse intérieur post exploitation
 - la création d'un chemin en frange nord/nord-ouest du site pendant ou après exploitation

DÉTAILS DES PROPOSITIONS DE PLANTATIONS / MUTUALISATION DES MESURES PAYSAGÈRES ET ÉCOLOGIQUES (HORS MARES) :

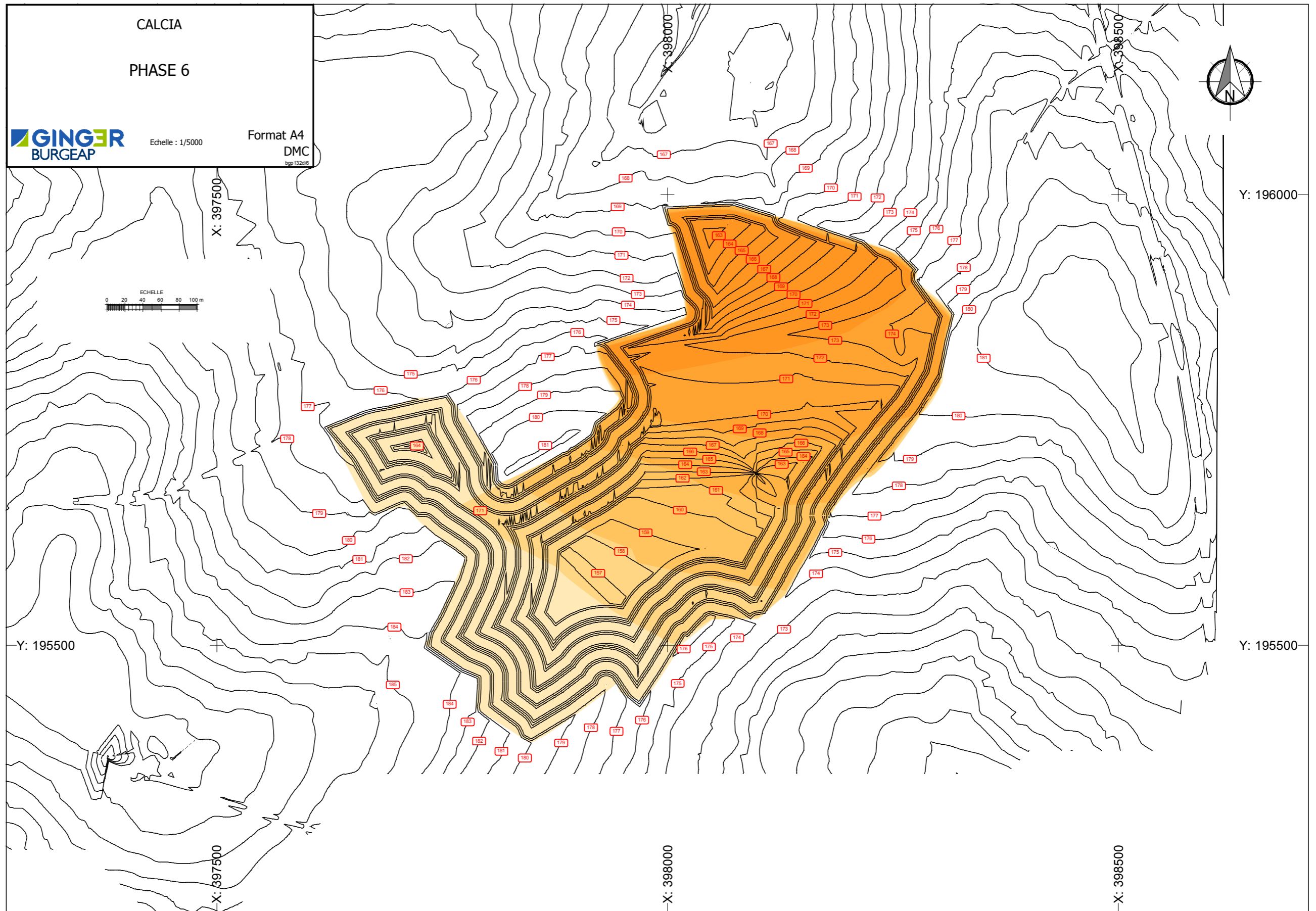
3515 ML DE HAIES CRÉER SUR LE FONCIER CALCIA + 1520 ML DE HAIES EXISTANTES DENSIFIÉES:

-  Plantations proposées (CPIE + Epure Paysage) toutes phases confondues
-  Proposition éco/paysagère de densification de haies existantes (une plus value pour l'insertion paysagère et pour les continuités écologiques mais non quantifiable en ml puisqu'il s'agit d'actions ponctuelles)

-  Zones d'exploitation de la carrière et de zone de comblement pour remise en culture post exploitation
-  Voie d'accès maintenue post exploitation
-  Chemins existants aux abords du site
-  1 - Section du chemin interrompue réhabilitée post exploitation
2 - Section du chemin existant envahie par la végétation réhabilitée en même temps que le chemin créé (pointillé orange)
-  Chemin créé post exploitation ou aménagé pendant l'exploitation (MP04)

Etendue de la zone d'extraction au fil des phases

Pour les prévisualisations présentées dans les pages suivantes, seule la phase 6 sera illustrée. Elle permet de montrer la zone d'extraction en fin d'exploitation et avant son comblement partiel et le comblement sera coordonné à l'exploitation. Elle permettra aussi de faire état des mesures de plantations pendant et post exploitation.



Esquisse des mesures paysagères pendant et post-exploitation



Les deux plans ci-dessous montrent les modalités de mise en oeuvre des mesures de plantation pendant et après l'exploitation.

Une partie des mesures (écologiques et paysagères) peuvent être mises en place dès le début de l'exploitation. Leur localisation en dehors des zones d'extraction et de manoeuvres de chantier permet une mise en place dès le démarrage. Le temps d'exploitation permettra d'anticiper sur leur maturité quand le site sera remis en culture et emprunté par les promeneurs. Leur mise en place au démarrage de l'autorisation permet d'apporter une compensation presque immédiate voire anticipée des haies qui seront supprimées pour les besoins du projet au fil des phases.

Au démarrage de l'autorisation d'exploitation du site et du comblement pour une reprise agricole, la trame bocagère intérieure pourra être réhabilitée ainsi que le chemin de traverse.



● ● ● Illustration des mesures paysagères



Illustration des mesures paysagères ● ● ●

